

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération
20418 BASTIA CEDEX 9
Tél : 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N°2021-12

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES B ET C,
RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE,
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE,
TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 19 mars 2021 au 25 mars 2021)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 19 mars 2021 au 25 mars 2021,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant neuf déclarations) sont arrêtées, pour la période du **19 mars 2021 au 25 mars 2021**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2021-97	19/03/2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTAGNICCIA-CASINCA	Technicien territorial - Chef du service développement -	Création	B	2	TC	R/Liste d'Aptitude R/Mutation
2021-98	19/03/2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTAGNICCIA-CASINCA	Rédacteur territorial -Responsable du service des finances-	Création	B	1	TC	R/Liste d'Aptitude R/Mutation
2021-99	19/03/2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTAGNICCIA-CASINCA	Rédacteur territorial - Chargé en tourisme -	Création	B	1	TC	R/Liste d'Aptitude R/Mutation
2021-100	19/03/2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTAGNICCIA-CASINCA	Adjoint administratif territorial - Agent en charge du tourisme -	Création	C	1	TC	R/Direct R/Liste d'Aptitude R/Mutation R/Contrat
2021-101	23/03/2021	PARC NATUREL REGIONAL CORSE	Animateur territorial - Chargé de mission Fonds Tourisme Durable -	Création	B	9	TC	R/Contrat
2021-102	24/03/2021	COMMUNE DE LUCCIANA	Adjoint territorial d'animation - Entretien et accueil du centre de loisir sans hébergement -	Création	C	9	TC	R/Direct R/Intégration R/Mutation
2021-103	24/03/2021	COMMUNE DE LUCCIANA	Adjoint territorial d'animation - Entretien et accueil du centre de loisir sans hébergement -	Création	C	9	TC	R/Direct R/Intégration R/Mutation
2021-104	25/03/2021	SYVADEC	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe - Gestionnaire des marchés publics - Direction de l'administration et des finances -	Vacance	C	1	TC	R/Direct R/Mutation R/Contrat
2021-105	25/03/2021	COMMUNE DE PIEDICORTE DI GAGGIO	Adjoint territorial d'animation - Agent affecté à l'école -	Vacance	C	9	TNC	R/Direct

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

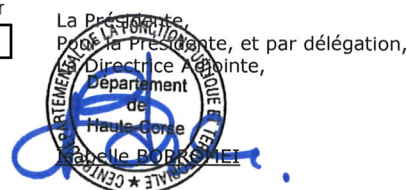
Fait à BASTIA,
Le 26 mars 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20210326-2021-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021



* N.B. : Filières
 1- Administrative 4- Culturelle 7- Médico-Technique
 2- Technique 5- Sociale 8- Police Municipale
 3- Sportive 6- Médico-Sociale 9- Animation